

## DECLARATION I – DECLARATION STAMPA

du (ou des) requérant(s) concernant la société

--

*(raison sociale et siège)*

**Vu les dispositions du Code des obligations et de l'Ordonnance sur le Registre du commerce concernant les apports en nature et les reprises de biens, les soussignés déclarent ce qui suit:**

1. La société n'a repris, ni d'un actionnaire ni d'une personne qui lui est proche, un bien d'une certaine importance, sauf, le cas échéant, ceux mentionnés dans la réquisition.
2. La société ne s'est pas engagée à reprendre des biens déterminés d'une certaine importance, sauf, le cas échéant, ceux mentionnés dans la réquisition.
3. La société n'a pas l'intention de reprendre, ni d'un actionnaire ni d'une personne qui lui est proche, des biens déterminés d'une certaine importance (sauf, le cas échéant, ceux mentionnés dans la réquisition) avec la certitude ou la quasi-certitude, en raison de circonstances particulières, de réaliser cette intention,
4. La société n'a garanti ou assuré des avantages particuliers ni à des fondateurs, ni à d'autres personnes, p. ex. participations au bénéfice net ou au produit de liquidation de parts sociales, qui reviennent aux actionnaires comme tels, ou privilèges dans les relations d'affaires avec la société.

*Il est rappelé que toutes les inscriptions au registre du commerce doivent être conformes à la vérité (art. 26 ORC). Celui qui aura déterminé une autorité chargée du registre du commerce à procéder à l'inscription d'un fait contraire à la vérité ou lui aura tu un fait devant être inscrit sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire (art. 153 CP).*

Ayant pris connaissance des mises en garde qui précèdent, les soussignés déclarent qu'en relation avec la constitution, l'augmentation du capital ou, pour une société anonyme, la libération ultérieure du capital, aucun des faits inhérents à la réquisition du ..... [veuillez insérer la date] ainsi qu'aux pièces justificatives y relatives n'entraîne une violation des dispositions du Code des obligations et de l'Ordonnance sur le Registre du commerce concernant les apports en nature et les reprises de biens.

Date	Signature(s) des requérants

**DECLARATION II - DECLARATION LEX FRIEDRICH**

du (ou des) requérant(s) concernant la société

--

*(raison sociale et siège)*

Les soussignés déclarent qu'aucun des faits inhérents à la réquisition du ..... *[veuillez insérer la date]* ainsi qu'aux pièces justificatives y relatives n'entraîne une violation de la **législation sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (Loi fédérale du 16 décembre 1983 sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger ; LFAIE)**

*Il est rappelé que toutes les inscriptions au registre du commerce doivent être conformes à la vérité (art. 26 ORC). Celui qui aura déterminé une autorité chargée du registre du commerce à procéder à l'inscription d'un fait contraire à la vérité ou lui aura tu un fait devant être inscrit sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire (art. 153 CP).*

Date	Signature(s) des requérants
------	-----------------------------